

# L'INFORMATION DE VOS PROCHES ET LE CONTRÔLE DE VOS DROITS EN CHAMBRE DE SOINS INTENSIFS

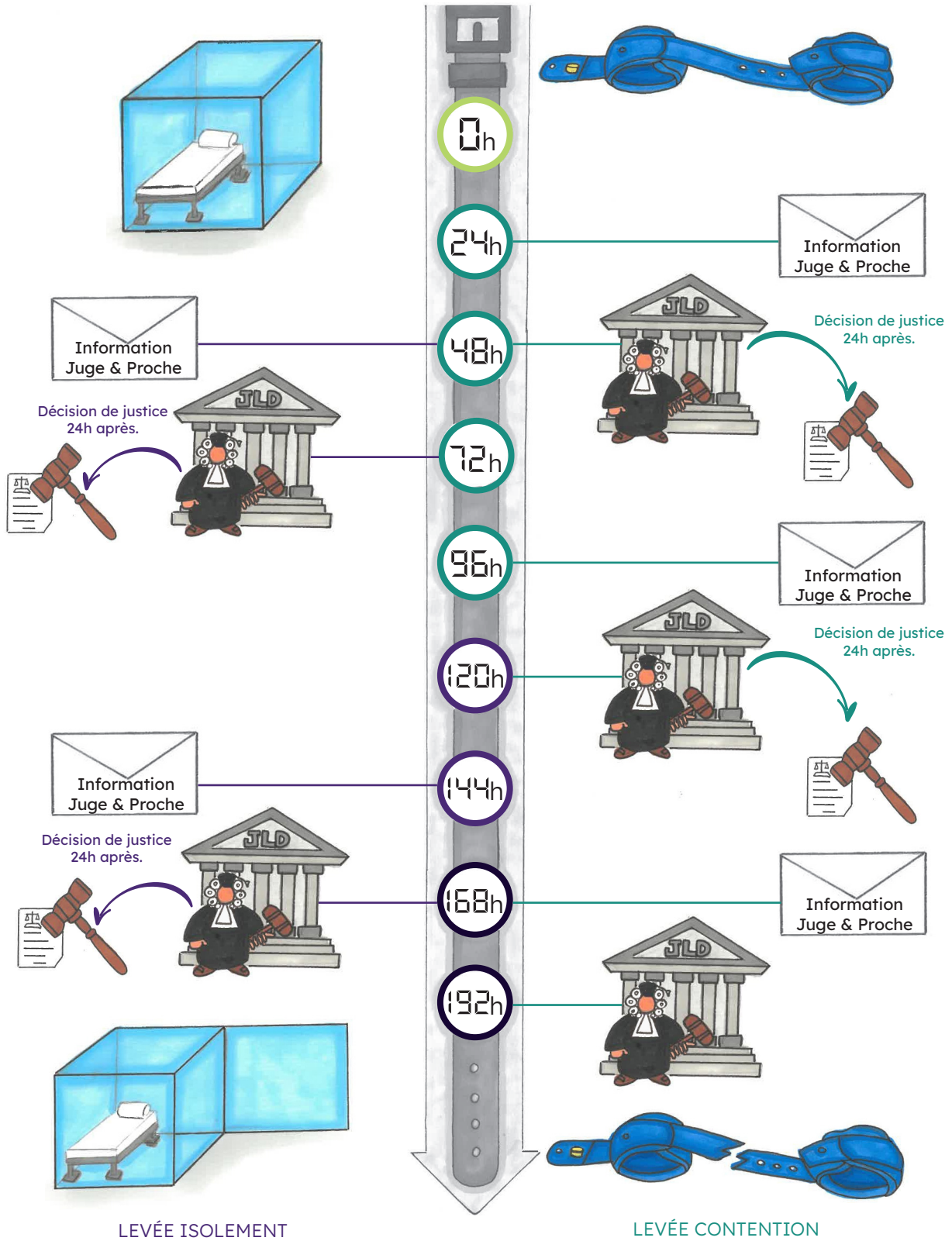
LOI N°2022-46 DU 22 JANVIER 2022

## ISOLEMENT

2 évaluations par 24h

## CONTENTION

4 évaluations par 24h



Après chaque audition au JLD (Juge des Libertés et de la Détention), le juge peut décider de la mainlevée de la contention ou de l'isolement. Suite à une main levée, le psychiatre peut remettre en place une nouvelle mesure si l'état de santé du patient le nécessite.